



HAL
open science

Les nouvelles logiques migratoires au XXIe siècle

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Les nouvelles logiques migratoires au XXIe siècle. Outre-terre. Revue européenne de géopolitique, 2007, 17, pp.15-25. 10.3917/oute.017.0015 . halshs-00768937

HAL Id: halshs-00768937

<https://shs.hal.science/halshs-00768937>

Submitted on 8 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les nouvelles logiques migratoires au XXI^e siècle

Gérard-François Dumont

La question des migrations parcourt toute l'histoire de l'humanité. Pour ne citer que quelques exemples des derniers siècles, elle enrichit, après la révocation de l'édit de Nantes par la France, certaines villes des autres pays d'Europe occidentale. Elle fonde l'important peuplement actuel des Amériques ou de l'Australie, et explique *a contrario* que l'Irlande ait encore aujourd'hui moins d'habitants qu'en 1840.

Ces mouvements migratoires qui traversent le monde redessinent en permanence les cartes culturelles. Ils sont motivés à la fois par des causes semblables à celles des siècles précédents, mais, en outre, par des facteurs profondément nouveaux que j'appelle les « nouvelles logiques migratoires ¹ ».

Les facteurs classiques des mouvements des populations, qui continuent de s'exercer dans notre monde contemporain comme hier, sont au nombre de quatre : les facteurs politico-religieux, les facteurs économiques, les facteurs démographiques et les facteurs composés.

Les facteurs politico-religieux

Les facteurs politiques et religieux sont de deux natures, selon qu'ils génèrent de la répulsion ou de l'attraction.

Gérard-François DUMONT, *professeur à l'université de Paris-Sorbonne, président de la revue Population & Avenir, 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, tél/fax +33(0)665744851, <Gerard-Francois.Dumont@paris4.sorbonne.fr>*.

1. Gérard-François Dumont, *Les Migrations internationales*, Paris, SEDES, 1995 ; *id.*, « Les nouvelles logiques migratoires », in Yves Michaud (éd.), *Qu'est-ce que la globalisation ?*, Paris, Odile Jacob (Université de tous les savoirs, 12), 2004.

L'examen des facteurs de r pulsion permet d'en distinguer plusieurs types : les guerres internationales, les guerres internes ou conflits civils, les d cisions politiques et les r gimes liberticides. D'abord, les guerres sont souvent causes d'exodes, comme, dans les ann es 1990, les guerres de l'ex-Yougoslavie.

Deuxi me type de r pulsion, les guerres internes ou conflits civils. Le souci de la Catalogne de b n ficier d'une large autonomie dans une Espagne devenue d mocratique ne peut se comprendre sans la m moire de l'exode (*la Retirada*) de centaines de milliers de Catalans fuyant la guerre civile, d but 1939, apr s la prise de Barcelone par les franquistes. Autre exemple concernant ces derni res d cennies, dans les zones kurdes de la Turquie, des op rations militaires internes ont chass  des populations ou les ont oblig es   partir vers l'Europe, notamment l'Allemagne.

Certaines d cisions politiques forment un troisi me type de causes, repoussant des populations hors de leur territoire national : ainsi, la convention du 23 juin 1946 entre les gouvernements belge et italien stipulant que « le gouvernement italien s'efforcera d'envoyer en Belgique 2 000 travailleurs par semaine ». Les autorit s sovi tiques donn rent un exemple de r pulsion   un  chelon national, quand, en 1974, soucieuses d' loigner leurs opposants politiques trop renomm s dans le monde pour  tre   nouveau envoy s au bagne, elles d cid rent de d choir Alexandre Soljenitsyne de sa nationalit  sovi tique et l'expuls rent   l'Ouest.

Quatri me type de r pulsion, les r gimes liberticides sont des moteurs de l' migration de leurs nationaux soit au moment des changements de r gime, soit post rieurement, lorsque le caract re peu d mocratique du nouveau r gime devient  clatant. Pendant ses quarante ans d'existence, la RDA (R publique d mocratique allemande – Allemagne de l'Est) est un r gime r pulsif. Il en est de m me du Cuba de Castro depuis plusieurs d cennies.

Ainsi, quatre types de r pulsion, li s   des situations politiques, contraignent des personnes   quitter des territoires, les obligent   l'exode, ce qui modifie la g ographie culturelle de la plan te.

  l'inverse des territoires o  s'exercent ces forces de r pulsion, d'autres pays pr sentent des facteurs d'attrance en raison des d cisions ou des conditions politiques qu'ils offrent. Par exemple, l'immigration turque en Allemagne est stimul e, notamment dans les ann es 1960, par la volont  politique des gouvernements allemands de signer des accords en ce sens avec la Turquie. Depuis les ann es 1990, l'immigration de Bi lorussie, d'Ukraine, de Russie ou d'Asie centrale en Allemagne s'explique par l'application de la loi fondamentale de 1949, qui permet   toute personne de souche allemande de s'y installer²

2. Non d'y retourner, parce que c' taient ses anc tres qui avaient quitt  l'Allemagne.

et d'y acquérir la nationalité après six mois de présence. Dans d'autres territoires, des lois économiques, fiscales ou financières sont susceptibles d'attirer des populations.

D'autres décisions politiques, comme les lois sur le regroupement familial, sont susceptibles d'attirer des populations, d'autant plus lorsque les textes sont particulièrement larges. Ainsi la France, de 1980, à la suite d'un arrêt du Conseil d'État, jusqu'à 1993, a-t-elle autorisé juridiquement le rapatriement familial polygame, l'une des causes du développement d'émigrations à partir de l'Afrique subsaharienne.

Un autre cas intéressant est celui de la Russie, qui, après 1989, a d'abord cherché à contenir l'afflux des Russes en provenance des anciennes Républiques de l'URSS devenues indépendantes. Elle a donc souhaité, avec un succès très relatif, être répulsive, dans l'idée notamment de préserver une présence russe dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) et dans les pays baltes. Depuis 2002, considérant l'importance de sa dépopulation (environ 700 000 habitants par an), la Russie a radicalement changé d'orientation et mène désormais une politique attirante à l'égard des vingt millions de migrants potentiels, leur offrant des facilités d'accueil et même des « prêts à émigrer ».

L'examen plus détaillé des facteurs politico-religieux montre que les migrations internationales combinent souvent répulsion et attirance. Par exemple, l'immigration juive en Israël additionne les facteurs politiques de répulsion du pays de départ (comme les décisions de l'Égyptien Nasser en 1956) et des facteurs d'attirance, compte tenu de la volonté d'Israël d'augmenter sa population juive.

Les facteurs politiques à l'origine de migrations, qui ont exercé des effets tout au long de l'histoire de l'humanité, continueront d'exister demain, parce que les situations et décisions politiques sont susceptibles de créer des effets de répulsion ou d'attirance.

Les facteurs économiques

Les déséquilibres économiques entre les pays sont notoires. Certains savent valoriser leur capital humain, leur potentiel, ou possèdent des sources d'énergie ou des minerais précieux qui peuvent permettre une économie de rente. À l'inverse, d'autres ne savent pas créer les conditions permettant l'essor économique ou ne parviennent pas à valoriser leurs atouts. Constatant ces écarts, et lorsqu'elles n'ont guère d'espoir d'amélioration au pays, des personnes émigrent afin d'améliorer leur niveau de vie. Ces migrations internationales sont de deux natures géographiques principales : Sud-Nord ou Sud-Sud.

Parmi les premières, l'un des exemples les plus intéressants, des années 1960 à 1980, est celui de la Côte d'Ivoire. Ce pays, pendant toute la période où il connaît un développement économique à la fois remarquable et relativement exceptionnel dans sa région, est un grand pays d'immigration accueillant des millions de ressortissants d'autres pays d'Afrique, notamment du Burkina Faso. Ensuite, lorsque les conditions se détériorent, l'immigration se tarit³.

Les migrations économiques sont donc fonction de la capacité des pays à créer des richesses, des variations des revenus provenant des rentes d'hydrocarbures (Arabie saoudite, Libye...), ou des besoins de main-d'œuvre liés à des grands travaux dans le domaine du bâtiment ou des travaux publics, comme dans le cas de la refondation de Berlin comme capitale politique de l'Allemagne réunifiée.

Outre ce premier type de migration économique résultant de déséquilibres entre des territoires, un second tient aux « migrations techniques », conséquences de profonds changements dans les structures économiques qui, modifiant les différents marchés de l'emploi d'un territoire, peuvent contraindre à des mouvements de population. L'émigration rurale⁴, née du passage d'une économie essentiellement agricole à une économie industrielle, a concerné non seulement des migrations internes, mais également des migrations internationales. Depuis le milieu des années 1970 s'est déployé un nouveau type d'émigration économique, que j'appelle une « émigration industrielle⁵ », provoqué par le manque d'anticipation et par la rapidité du passage d'une économie industrielle à une société de l'information. Cette émigration est, comme la précédente, principalement interne, mais aussi internationale, comme le montre le cas des anciens ouvriers des industries polonaises obsolètes cherchant en Allemagne des moyens de vivre.

Les facteurs démographiques

Le troisième type de facteurs classiques provient de différentiels démographiques qui génèrent des migrations. Ainsi, l'immigration en Amérique, parti-

3. Gérard-François Dumont, « Les migrations internationales en Afrique », in Gabriel Wackermann (éd.), *L'Afrique en dissertations corrigées*, Paris, Ellipses, 2003.

4. L'expression trop usitée d'« exode rural » est en effet impropre ; cf. *Les Spécificités démographiques des régions et l'aménagement du territoire*, Paris, Éditions des Journaux officiels, 1996.

5. Ainsi, en France, les seules grandes agglomérations ayant perdu de la population par émigration dans les années 1980 et 1990 sont celles de bassins anciennement industriels comme Lens, Béthune ou Saint-Étienne. Cf. Gérard-François Dumont, *La Population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses, 2000.

culièrement intense au XIX^e siècle, a été facilitée par le très faible peuplement antérieur du continent.

Outre les différentiels de densité, peuvent également exercer des effets les différentiels de mortalité. L'exemple le plus illustratif, et particulièrement tragique, est celui de l'Irlande en 1842, où des conditions terrifiantes de mortalité ont poussé vers l'Amérique du Nord un nombre considérable d'Irlandais. C'est pourquoi, comme cela a déjà été rappelé, l'Irlande compte encore aujourd'hui moins d'habitants qu'en 1840.

Les différentiels de composition par âge peuvent créer des facteurs d'attrance à l'égard d'une main-d'œuvre plus jeune escomptant améliorer plus rapidement ses revenus en assurant des services à une clientèle plus âgée et plus aisée.

Les facteurs composés

En fait, la frontière entre ces trois types de facteurs migratoires, politiques, économiques et démographiques, n'est pas toujours évidente. Aussi, il faut insister sur les migrations à causes composées, c'est-à-dire sur les migrations à la fois politiques et économiques, ou économiques et démographiques, ou politiques et démographiques, ou encore à la fois politiques, démographiques et économiques.

On emploie souvent à propos de la migration résultant de facteurs politiques et économiques la formule américaine « *for bread and freedom* » : pour le pain et la liberté. La situation de l'Algérie illustre parfaitement ce cas, puisque l'émigration des Algériens, tout particulièrement depuis le contre-choc pétrolier du milieu des années 1980, est fondée sur ces deux manques⁶.

Le deuxième type de migration composée est la migration economico-démographique. En relèvent des exemples assez anciens, comme ceux des peuples germaniques émigrant vers l'Europe orientale, des Polonais venant fournir de la main-d'œuvre à la France meurtrie par la Première Guerre mondiale, ou plus récents, comme celui des millions d'immigrés travaillant dans les petits pays du Golfe.

En outre, un type complet de migration composée naît d'un enchaînement de trois causes qui se nourrissent, additionnant l'économique, le démographique et le politique. Un exemple de ce type est particulièrement éclairant, parce qu'il s'est déroulé sur une période relativement courte, celui des Marocains émigrant

6. D'ailleurs, lors du voyage du président de la République française Jacques Chirac à Alger au premier semestre 2003, de jeunes Algériens l'ont accueilli avec joie en scandant : « Des visas ! Des visas ! ».

vers l'ex-Sahara espagnol à la suite de la Marche verte de 1975 : ils partaient vers une terre où leur gouvernement leur offrait des conditions économiques plus avantageuses ; ils allaient s'installer sur un territoire vaste⁷, mais très peu peuplé, où leur arrivée ne gênerait guère en dépit des oppositions géopolitiques avec l'Algérie ; de plus, cette migration offrait au Maroc un moyen d'affirmer sa souveraineté sur l'ex-Sahara espagnol.

Les quatre types classiques de facteurs migratoires vont inévitablement continuer d'exercer leurs effets dans le futur. S'y ajoutent d'autres facteurs, que je rassemble sous le terme de « nouvelles logiques migratoires », qui sont la conséquence de temps nouveaux⁸.

Le XXI^e siècle, dans la suite des dernières décennies du XX^e siècle, se caractérise par trois processus : la globalisation, l'internationalisation et la mondialisation. La définition que je donne de chacun d'eux, et qui éclaire l'utilisation fourre-tout du terme « mondialisation », permet de les distinguer et d'en comprendre les conséquences migratoires⁹.

La globalisation et les migrations politiquement facilitées

La *globalisation* est la dimension normative du mot « mondialisation », généralement utilisé dans un sens large et imprécis. Je définis la globalisation comme *l'ensemble des processus politiques visant à la mise en place d'organisations régionales des marchés et/ou d'une organisation planétaire unique des marchés. Les décisions politiques rendent les marchés de moins en moins segmentés ou hétérogènes par les frontières existantes entre les espaces nationaux ou régionaux*. La globalisation est donc l'ensemble des décisions politiques qui visent à abaisser les frontières politiques. Elle n'est pas seulement mondiale, à travers les décisions du GATT, puis aujourd'hui de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), mais elle comprend également des processus régionaux comme l'Union européenne, l'ALENA ou le Mercosur...

Les décisions politiques consistant à diminuer l'importance des frontières, qu'elles concernent les marchandises, les capitaux ou les hommes, se traduisent inévitablement par de nouvelles possibilités de mouvements de population.

Premièrement, la libre circulation des marchandises est un accélérateur des migrations, car elle inscrit les populations dans des réseaux d'échanges suscitant des besoins économiques de mobilité des hommes. De même, l'adhésion à

7. 252 000 km².

8. Gérard-François Dumont, *Les Populations du monde*, Paris, A. Colin, 2004.

9. Cf. également Gabriel Wackermann, (éd.), *La Mondialisation*, Paris, Ellipses, 2006.

l'Organisation mondiale du commerce impose au pays ayant fait ce choix de s'inscrire dans une économie ouverte et d'abandonner tout système autarcique. En prenant cette décision, la Chine a non seulement ouvert ses portes aux échanges de marchandises, mais a également rendu possible une ouverture aux migrations internationales d'Occidentaux venant créer des activités économiques en Chine.

Deuxièmement, se déploie une globalisation financière qui a également pour effet d'encourager les migrations. En effet, le souci premier de nombreux migrants du Sud est de pouvoir envoyer de l'argent à leur famille restée au pays. Or, la globalisation financière, qui signifie par exemple la fin du contrôle des changes, facilite les transferts d'argent des immigrés¹⁰.

Troisièmement, certaines décisions de globalisation instaurent directement des facilités dans la libre circulation des hommes, comme au sein de l'Union européenne (pour tous les résidents, qu'ils soient de nationalité européenne ou non européenne), où elle est aujourd'hui un droit. En rejoignant l'Union européenne après l'implosion soviétique, les ex-démocraties populaires, telle la Pologne, inscrivent leur avenir dans la logique de la globalisation européenne.

En outre, les modalités mêmes de mise en œuvre de la libre circulation sont susceptibles d'accroître les mouvements de population. On peut mentionner ici la levée du contrôle aux frontières décidée dans le cadre des accords de Schengen, qui facilite des migrations.

D'autres décisions politiques abaissant l'importance des frontières découlent de l'application de réglementations migratoires nationales conformes à une logique de globalisation. Il en va ainsi des réformes intervenues dans plusieurs pays d'Europe à compter des années 1970 (1976 pour la France) et instaurant pour les immigrés réguliers (ou régularisés) un droit au regroupement familial, autre façon d'abaisser les frontières migratoires.

La globalisation facilite en conséquence certaines migrations en raison de la levée partielle ou totale de barrières auparavant dressées. En outre, ses effets se combinent avec les possibilités accrues de transports permises par l'internationalisation.

L'internationalisation et les migrations réticulaires

D'autres nouvelles logiques migratoires tiennent à l'internationalisation, dont l'accélération imprévue s'est révélée extraordinaire depuis les

10. Les estimations pour 2002 donnent la répartition suivante des sommes transférées par des immigrés à leur famille : 39 % des envois à partir des États-Unis, 21 % de l'Arabie saoudite, 5 % de la France.

années 1980. Selon ma définition, l'*internationalisation*, dimension technique du terme trop général de mondialisation, est l'*utilisation d'un ensemble de techniques et de procédés réduisant l'espace-temps des échanges matériels, informatiques et humains entre les territoires de la planète.*

L'accélération de l'internationalisation peut être datée assez précisément selon deux phases se situant au tournant des années 1980 et à la fin des années 1990. Dans la première phase, les vols aériens se raccourcissent, comme le symbolisent, en 1980, le tour du monde le plus rapide sur une ligne régulière (37 124 kilomètres, 44 heures 6 minutes) et, en 1981, le dernier vol de la Caravelle, le premier vol d'un Airbus et le début de l'exploitation de trains à grande vitesse (ligne Paris-Lyon). En 1933, commercer depuis la France avec le Viêt-nam est fort long. Par exemple, le vol Paris-Saigon, assuré par la nouvelle compagnie Air France – qui reprend la ligne d'Extrême-Orient inaugurée par Maurice Noguès en 1931 –, part le jeudi pour arriver le vendredi de la semaine suivante, après pas moins de seize escales. En 2003, le vol Paris – Hô Chi Minh-Ville dure 12 heures 35 minutes, soit quinze fois moins longtemps. Il va de soi que de tels raccourcissements de délais¹¹ facilitent le commerce, les investissements, et donc les migrations entrepreneuriales.

L'internationalisation facilite les mouvements de population parce qu'elle réduit l'espace-temps. Il y a un siècle, jamais on n'aurait imaginé que des Sri Lankais se sentant opprimés puissent, moins de vingt-quatre heures plus tard, demander l'asile politique en Suisse. Aujourd'hui, grâce à la révolution due à l'aéronautique, cela paraît banal, d'autant que la réduction de l'espace-temps s'accompagne d'une chute considérable des prix du transport. L'internationalisation, mariée aux décisions de globalisation ayant supprimé certains monopoles aériens, génère également des migrations moins lointaines. Ainsi, depuis le début des années 2000, l'essor accéléré des liaisons aériennes à bas coût, comme Bergerac dans le Périgord, Rodez en Aveyron, ou Limoges, desservies depuis Londres, incite des Anglais à se domicilier en France¹².

Rendue possible par la diffusion préalable de la micro-informatique, absente des travaux prospectifs du début des années 1970, la seconde étape importante de l'internationalisation s'effectue dans les années 1990 avec le développement de l'internet, du courrier électronique et du téléphone mobile. Par ailleurs, les migrations sont rendues plus aisées par la croissance, la facilité et la rapidité d'accès de l'information disponible. Toute personne, qu'elle souhaite ou non

11. Certains raccourcissements, notamment d'Europe vers l'Asie orientale, sont une conséquence de l'implosion soviétique, la Fédération de Russie ayant décidé d'ouvrir, et de se faire rémunérer, des couloirs aériens au-dessus de son territoire.

12. « La campagne française prend de plus en plus l'accent british », *Le Monde*, 11 juil. 2003, p. 10.

immigrer, peut bénéficier instantanément ou très rapidement d'informations lui permettant de faire des choix.

En outre, la communication immatérielle permet une instantanéité des contacts : l'immigré n'est plus nécessairement isolé de sa famille d'origine, qu'il peut contacter à tout moment *via* le courrier électronique ou le téléphone portable, moyens incomparablement plus rapides que des postes qui fonctionnent plus ou moins bien ou des communications téléphoniques transitant par les centraux plus ou moins désuets des pays du Sud.

Plus généralement, les changements apportés par l'internationalisation permettent le développement de ce que j'appelle « les migrations réticulaires », c'est-à-dire reposant sur le développement de réseaux qui effacent en partie la notion de frontière et permettent une grande souplesse dans la mobilité.

La mondialisation et les migrations entrepreneuriales

La troisième cause des nouvelles logiques migratoires provient de la mondialisation, terme qu'il faut réserver à la praxis des agents économiques : je définis en conséquence la *mondialisation*, stricto sensu, *comme les actions des entreprises visant à répondre en tous lieux et sans discrimination particulière de délai et de prix aux spécificités de la demande ; ces actions nécessitent de la part des entreprises la mise en œuvre de stratégies mondialisées adaptées au contexte évolutif de la globalisation et de l'internationalisation.*

La mondialisation résulte du fait que la globalisation et l'internationalisation ont contraint les entreprises à mettre en œuvre des stratégies mondialisées pour pouvoir obéir à leurs impératifs et satisfaire leurs besoins de résultats, stratégies qui nécessitent des migrations à deux niveaux. D'une part, certaines migrations sont liées à la formation, qu'elle soit initiale ou tout au long de la vie, sachant que l'enseignement à distance n'exclut pas des rencontres réelles pendant une partie des cursus. D'autre part, ce que j'appelle « les migrations entrepreneuriales » résulte du fait que les entreprises doivent inévitablement penser « mondial » même si, parallèlement, il leur faut répondre localement aux besoins spécifiques de leur clientèle. Les entreprises organisent donc des migrations internationales pour certains de leurs collaborateurs afin de créer des filiales de commercialisation, des sociétés de production, des accords de partenariat (*joint-ventures*)...

Changements climatiques et migrations

Certes, des migrations de nature climatique ne seraient pas nouvelles dans l'histoire de l'humanité. Mais ce pourrait être, au XXI^e siècle, un phénomène

significatif, d'une intensité non constatée depuis plusieurs millénaires. Si la hausse moyenne des températures et du niveau des océans, annoncée et parfois constatée dans certains points de la planète¹³, modifiait la situation de l'œkoumène dans de nombreux territoires, il pourrait en résulter plusieurs types de migrations.

Le premier auquel on songe est bien sûr celui des migrations obligées, liées à la montée du niveau des océans ou à ses conséquences. Certes, celles-ci peuvent être enrayées, comme elles le sont déjà dans de nombreux pays (Argentine, Bangladesh, États-Unis¹⁴, France, Japon, Pays-Bas...), mais cela représente des coûts d'investissement et d'entretien des équipements de protection qui ne peuvent que croître. Le renforcement des digues existantes, la réalisation partout où cela est nécessaire de digues de protection, ou encore la conception d'habitats s'adaptant au nouveau niveau de la mer ne pourraient certainement pas être mis en œuvre dans tous les points de la planète concernés. Des migrations seraient inéluctables pour des populations voulant vivre sur la terre ferme, et elles pourraient être de nature internationale dans de nombreux territoires de la planète.

Un deuxième type de migration lié aux changements climatiques serait plutôt volontaire et proviendrait de territoires où ces changements apporteraient des niveaux de températures qui ne seraient plus en harmonie avec la conception de la qualité de la vie que se font certains habitants. La répétition de périodes caniculaires pousserait des habitants à migrer vers d'autres territoires connaissant un ensoleillement moindre. Le processus qui se mettrait en place se définirait alors comme un héliotropisme négatif, inverse de l'héliotropisme positif¹⁵ constaté dans différents pays au cours des dernières décennies.

Enfin, les changements climatiques pourraient conduire à des migrations économiques vers des territoires qui deviendraient exploitables et habitables en raison de l'importance du dégel et grâce aux routes, terrestres ou maritimes, que celui-ci aurait rendues possibles ou aurait facilitées. En effet, nombre de territoires du nord de l'hémisphère Nord sont aujourd'hui peu exploités et peu habités compte tenu des conditions climatiques actuelles. Leur situation pourrait changer, engendrant des migrations climatiques.

13. Cf. les travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé conjointement en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège est à Genève ; <www.ipcc.ch>.

14. Pensons aux événements de La Nouvelle-Orléans en 2005 ; cf. Jean-Marc Zaninetti, « Catastrophes naturelles et pauvreté : le cas de La Nouvelle-Orléans », *Population & Avenir*, n° 679, sept.-oct. 2006.

15. Gabriel Wackermann (éd.), *Dictionnaire de géographie*, Paris, Ellipses, 2005.

La combinaison des facteurs migratoires classiques et des nouvelles logiques migratoires multiplie les types de migrations. Elle additionne aux courants migratoires radiaux des courants réticulaires¹⁶. Elle rend aussi possibles des cheminements de plus en plus complexes, à l'instar des migrations de l'Afrique centrale vers l'Europe après la traversée de plusieurs pays africains et l'utilisation comme espace de transit du Maroc¹⁷ ou de la Libye.

À l'avenir, l'idéal serait que toute migration résulte d'une décision librement arrêtée. Mais, demain comme hier, il est fort peu probable qu'il en soit ainsi, car la priorité donnée à la paix et au développement est une règle méconnue de nombreux dirigeants assoiffés de pouvoir et au tempérament prévaricateur. Les guerres, les conflits civils ou l'existence « d'États incapacitants¹⁸ » obérant le développement risquent donc, au XXI^e siècle comme au cours des siècles précédents, de provoquer des migrations forcées.

Mais, qu'elles soient volontaires ou contraintes, les migrations du XXI^e siècle se singularisent par un contexte spécifique en raison des processus de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation, auxquels pourraient s'ajouter les effets des changements climatiques. Les pays, les organisations régionales comme l'Union européenne, les organismes internationaux, doivent prendre en compte ces réalités pour prévenir les migrations forcées et permettre que les migrations volontaires s'inscrivent dans une logique d'échange et de partenariat utile au développement.

16. Gérard-François Dumont, « Les grands courants migratoires dans le monde au début du XXI^e siècle », in Jacques Dupâquier, Yves-Marie Laulan (éd.), *Ces migrants qui changent la face de l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004.

17. Mehdi Lahlou, « Le Maroc et les migrations subsahariennes », *Population & Avenir*, n° 659, sept.-oct. 2002.

18. Pour reprendre la formulation du Plan des Nations unies pour le développement ; cf. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica, 1995, p. 128.